

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-055

Le conseil d'administration s'est réuni le 29 mai 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 18 mai 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P3.5 – Dons

Exposé de la décision :

Historique : la Fondation de l'Université Paris Descartes a reçu plusieurs dons.

La Fondation doit faire examiner les dons reçus et les soumettre à l'acceptation du CA.

Sont soumis à acceptation :

- Au bénéfice du Pr Bouscary, un don de 5000 € d'un particulier
- Au bénéfice des travaux de recherche de la Faculté de médecine : 100 000 € d'un donateur particulier
- Au bénéfice du Pr Pascale Gaussem, un don de 100 000 € de la Fondation Promex (CARIGEST)

Proposition de décision soumise au Conseil : la Fondation propose l'acceptation de ces dons fléchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 25
Abstentions : 0
Votes exprimés : 25
Contre : 0
Pour : 25

Fait à Paris, le **08 JUIN 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.